

Annexe Convention de Stage à l'International Vous partez faire un stage à l'International ?

Ce document (obligatoire) vous permettra d'avoir toutes les informations indispensables pour partir en stage en toute sécurité. Il vous permettra également d'avoir des conseils pour bien vivre votre stage et en profiter pleinement.

Lisez-le attentivement, compétez-le et signez-le. Il sera joint à votre convention de stage.

NOM :

NIP :

PRENOM :

NUMERO DE CONVENTION :

PAYS DE DESTINATION :

DATE DE NAISSANCE :

Il est indispensable de fournir avec votre convention de stage et cette annexe, une copie de votre attestation de Sécurité Sociale.

AVANT LE DEPART

1. ENGAGEMENTS DE L'ETUDIANT CONCERNANT SA SECURITE

- ❖ Consultez la classification de la zone où doit se dérouler le stage envisagé sur le site du Ministère des Affaires étrangères et du Développement International : <http://www.diplomatie.gouv.fr> - rubrique « conseils aux voyageurs »

L'Université Lille 1 ne validera pas les conventions de stage pour la zone «formellement déconseillée» (zone rouge) et la zone «déconseillée sauf raison impérative» (zone orange).

En cas de basculement en zone « rouge » ou « orange » pendant votre séjour, il vous est demandé de mettre fin immédiatement au stage.

Votre stage se déroule dans une région classée :

Verte Jaune Orange Rouge

- ❖ Prenez connaissance des conditions d'entrée et de séjour dans le pays d'accueil sur la fiche pays : <http://www.diplomatie.gouv.fr> - rubrique « conseils aux voyageurs – conseils par pays »
- ❖ Inscrivez-vous avant votre départ sur la base Ariane . Ce service gratuit vous permet d'être informé (par sms) des risques éventuels dans votre pays de destination.
<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/>

Je suis inscrit(e) sur Ariane : Oui Non

- ❖ Si vous demeurez plus de six mois dans le pays, en tenant compte de votre temps de présence avant et après le stage, inscrivez-vous au Registre des Français établis hors de France auprès des autorités consulaires françaises (Consulat général ou section consulaire de l'ambassade)

<http://www.diplomatie.gouv.fr> – Rubrique « Services aux citoyens – Inscription consulaire et communauté française »

<https://monconsulat.diplomatie.gouv.fr>

2. CONDITIONS PARTICULIERES DU STATUT DU STAGIAIRE DANS LE PAYS

Avez-vous connaissance de conditions particulières pour les stagiaires dans votre pays de destination ?

- non
- oui : mentionner ici des particularités liées aux stages dans le pays (réglementation spécifique / droits d'inscription complémentaire / convention de partenariat / accords cadre / conditions particulières sur la gratification ou non) :

.....
.....

3. ASSURANCES

Vous devez également penser à réaliser les démarches pour être couvert pendant la période de votre stage à l'étranger.

Trois assurances sont obligatoires pour les étudiants :

- Assurance maladie

- Pour un stage dans l'Union Européenne, faites une demande de Carte européenne d'assurance maladie (CEAM) auprès de votre mutuelle étudiante.
- Pour un stage effectué au Québec (étudiant de nationalité française) : demandez le formulaire SE401Q (104 pour les stages en entreprise, 106 pour les stages en université)
- Dans tous les autres cas : les étudiants qui engagent des frais de santé peuvent être remboursés auprès de la mutuelle qui leur tient lieu de caisse de sécurité sociale étudiante, au retour et sur présentation des justificatifs. Le remboursement s'effectuera sur la base des tarifs de soins français.

Des écarts importants peuvent exister entre les frais engagés et les tarifs français base du remboursement. Il est donc fortement conseillé aux étudiants de souscrire une assurance maladie complémentaire spécifique, valable pour le pays et la durée du stage, auprès de l'organisme d'assurance de son choix (mutuelle étudiante, mutuelle des parents, compagnie privée ad hoc...) ou, éventuellement et après vérification de l'étendue des garanties proposées, auprès de l'organisme d'accueil si celui-ci fournit au stagiaire une couverture maladie en vertu du droit local.

Pour souscrire une assurance maladie complémentaire, vous pouvez contacter la Caisse des Français à l'étranger (CFE : <http://www.cfe.fr/>)

J'ai une couverture assurance maladie adaptée à mon pays d'accueil : Oui Non

- Assurance accident du travail

Pendant votre stage, vous bénéficiez de la législation sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, en application de l'article L 412.8 modifié du code de la sécurité sociale. Deux cas sont à envisager en fonction du montant de la gratification qui vous est versée :

- Lorsque le montant de la gratification est inférieur ou égal à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, la cotisation due au titre de la législation sur les accidents du travail et les maladies professionnelles est prise en charge par l'Université Lille 1. En cas d'accident, l'entreprise doit prévenir l'Université Lille 1 par lettre recommandée en précisant les circonstances de l'accident (date et lieu), la nature des blessures, le nom et l'adresse des témoins et joint les certificats médicaux.
- Lorsque le montant de la gratification est supérieur à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, le stagiaire prend la qualité d'assuré social obligatoire (comme les autres employés). Ce n'est plus la CPAM mais l'organisme d'accueil qui assure ce risque. L'affiliation du stagiaire, le paiement des cotisations afférentes à la protection du stagiaire et les déclarations d'accident incombent à l'organisme d'accueil. Vérifiez bien qu'il existe effectivement dans votre pays d'accueil un système de protection contre le risque accident du travail et maladies professionnelles et que votre organisme d'accueil paie les cotisations afférentes à la couverture de ce risque.

Ma gratification est supérieure à 15% du plafond de la sécurité sociale, mon organisme d'accueil me fournit une protection sociale : Oui Non

- Responsabilité civile

Une assurance responsabilité civile couvre les dommages causés par le participant pendant son séjour en mobilité. Il vous faudra demander à votre assurance habituelle d'étendre la protection responsabilité civile à la zone géographique dans laquelle vous allez vous rendre.

Je possède une assurance de responsabilité civile adaptée à mon pays d'accueil :

Oui Non

- Assurance Complémentaire

Dans tous les cas, nous vous conseillons de prendre une assurance complémentaire qui couvre tout. C'est la garantie qu'en cas de problème majeur de santé, accident, chute, maladie grave, vous ne risquez rien pour sa santé.

En effet, en cas de problème grave, les coûts d'hospitalisation ou de rapatriement peuvent vite atteindre des sommes considérables et de très nombreux pays n'ont pas un système de santé comme la France, prenant en charge la majeure partie des dépenses. L'attestation d'assurance rapatriement permet en outre un rapatriement sans frais supplémentaires en cas de problème grave pour bénéficier de soins dans de bonnes conditions sanitaires. Vérifiez que sa période de validité couvre bien la totalité de votre séjour.

J'ai une assurance complémentaire adaptée à mon pays d'accueil :

Oui Non

4. CONSEILS PRATIQUES

- ❖ Le site du Cleiss, le Centre de Liaisons Européennes de la Sécurité Sociale vous apportera les informations utiles sur les régimes de protection sociale dans différents pays : **Cleiss.fr** rubrique Documentation. Consultez aussi la rubrique Particuliers/effectuer un stage. Par exemple, avez-vous votre carte de sécurité sociale européenne ? (si votre stage se déroule en Europe).
- ❖ Le site mon.service-public.fr permet, entre autres choses, de stocker des documents de façon sécurisée et les rend accessibles de partout. Pensez à y mettre vos copies de passeport, billets d'avion, contrats d'assurance...
<https://mon.service-public.fr/>

PENDANT LE STAGE

- ❖ Consultez régulièrement le site diplomatie.gouv.fr. Il vous accompagnera pour le bon déroulement de votre séjour : sécurité, dernières minutes, contacts utiles.....
- ❖ En toutes circonstances, faites preuve de bon sens, soyez prudent et vigilant, observez et respectez les usages, les coutumes et la loi du pays visité.
- ❖ Pensez à informer régulièrement votre enseignant référent du déroulement de votre stage, que ce dernier se déroule bien ou non.
- ❖ Anticipez et pensez à l'après-stage :
 - En cas de poursuite d'études, informez-vous et respectez les conditions et les délais imposés pour postuler.
 - En cas de recherche d'emploi, évoquez les possibilités professionnelles sur votre lieu de stage . Vous devrez également mener parallèlement vos recherches pendant votre stage.

APRES LE STAGE

- ❖ N'oubliez pas de mettre en valeur cette expérience internationale sur votre CV.

Je soussigné/e, étudiant/e de l'Université Lille 1, atteste avoir pris tous les renseignements nécessaires à un départ en stage à l'étranger, avoir réalisé toutes les démarches nécessaires présentées dans ce document et avoir fourni des informations exactes.

A..... Le

Signature de l'étudiant